

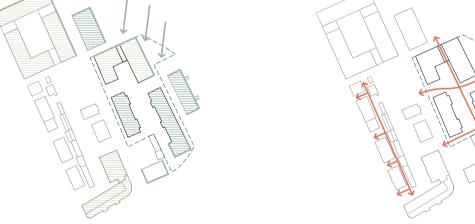
IMPLANTATION

La forme urbaine projetée s'inscrit dans le tissu existant, comprend le square de la Savonnerie et complète le système de pleins et de vides qui rythme l'avenue du 14-Avril.

La typologie d'îlot fragmenté réussit une transition entre les différents tissus bâtis et intègre à son système les bâtiments du périmètre d'étude. Le bâtiment en U protège l'intérieur de l'îlot des nuisances sonores provenant de la route cantonale.

Fronts bâtis & formes urbaines

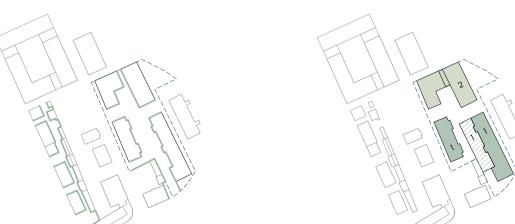
Perméabilité



Les façades intérieures en redents et les percées visuelles rappellent celles du quartier. Les ouvertures apportent une perméabilité au site et favorisent les accès piétons publics.

L'implantation des bâtiments et du parking sous-terrain prend en considération le projet de réaménagement de l'avenue du 14-Avril. Ceci permet une planification en deux étapes qui ne compromettrait pas le bon déroulement des deux projets.

Espace intérieur



PROGRAMME & TYPOLOGIES

Le cœur du projet se centralise autour du bâtiment en forme de U. Ce dernier abrite le tiers-lieu et la majorité des typologies alternatives, qui s'articulent autour d'une placette.

Le rez-de-chaussée accueille des locaux à disposition des associations, une ludothèque et un petit café, qui animent le centre ainsi que le passage est-ouest.

La typologie en coursives favorise l'échange entre les habitants et accentue les liens entre intérieur et extérieur. L'attique est activé par des jardins collectifs et une salle de fêtes commune mise à disposition des habitants.

Les typologies alternatives sont composées de logements de clusters intergénérationnels et d'espaces communautaires permettant de répondre aux besoins de la société actuelle en tenant compte de ses évolutions

Ces appartements de grande taille permettent une vie en communauté et une dynamique d'entraide dans les zones partagées, et offre à chacun la possibilité de se retirer dans un espace qui garantisse une sphère privée.

Les deux bâtiments au sud contiennent quant à eux des typologies dites « traditionnelles ».

Une attention particulière est accordée aux espaces communs afin de favoriser les relations entre les habitants, notamment au moyen de cages d'escaliers généreuses et éclairées naturellement, ainsi que par des buanderies placées au rez-de-chaussée et animant la cour intérieure. La barre à l'est se termine par une tête de bâtiment au sud qui clôt le système d'îlot et accueille au rez-de-chaussée le local de la voirie, qui comprend un accès direct depuis la route.

Afin de dialoguer avec l'espace public, les rez-de-chaussée du bâtiment se situant à l'est proposent des ateliers-appartements en duplex, destinés à promouvoir des activités artisanales et artistiques en offrant une vitrine du côté du chemin piéton. Le bâtiment côté ouest propose des activités de commerce qui animent la rue de la Savonnerie.

Le système constructif simple appliqué à l'ensemble du projet offre une grande variété de typologies flexibles. Cela encourage une vie sociale riche et crée des liens entre les usagers. Tous les appartements sont traversants avec une double orientation et disposent en outre d'un grand balcon côté cour et pour la plupart d'un second balcon côté rue. Ces qualités contribuent au confort des habitants, car elles offrent des espaces ventilés, calmes et toujours ensoleillés.



ACCÈS

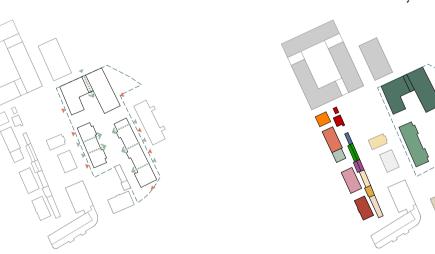
L'accès au parking se fait depuis la rue de l'Avenir dans la tête du bâtiment est. Cela a pour avantage de réduire le trafic de la Savonnerie et de concentrer les accès avec celui du dépôt de la voirie.

Le parking sous-terrain est disposé de manière à limiter son emprise sur la cour intérieure et permet aux arbres majeurs de pousser en pleine terre.

Des couverts à vélos végétalisés sont disposés dans les passages près des entrées d'immeuble. Ils sont prévus en grand nombre de sorte à encourager ce moyen de transport.

Les accès aux bâtiments se font par la rue, ce qui favorise l'animation du centre et permet un aménagement intérieur avec des espaces verts généreux. Les entrées des logements sont traversantes pour rendre la cour accessible depuis les cages d'escalier.





AMENAGEMENT PAYSAGER

L'espace intérieur délimité par les façades des bâtiments contient un jardin. Les cheminements sont accompagnés de plateformes végétales disposées en archipel, qui jouent avec les hauteurs pour guider le visiteur tout au long de sa promenade.

Les arbustes et les vivaces indigènes donnent une note colorée qui évolue au fil des saisons, tandis que les arbres à grand développement animent les étages supérieurs par leur couronne.

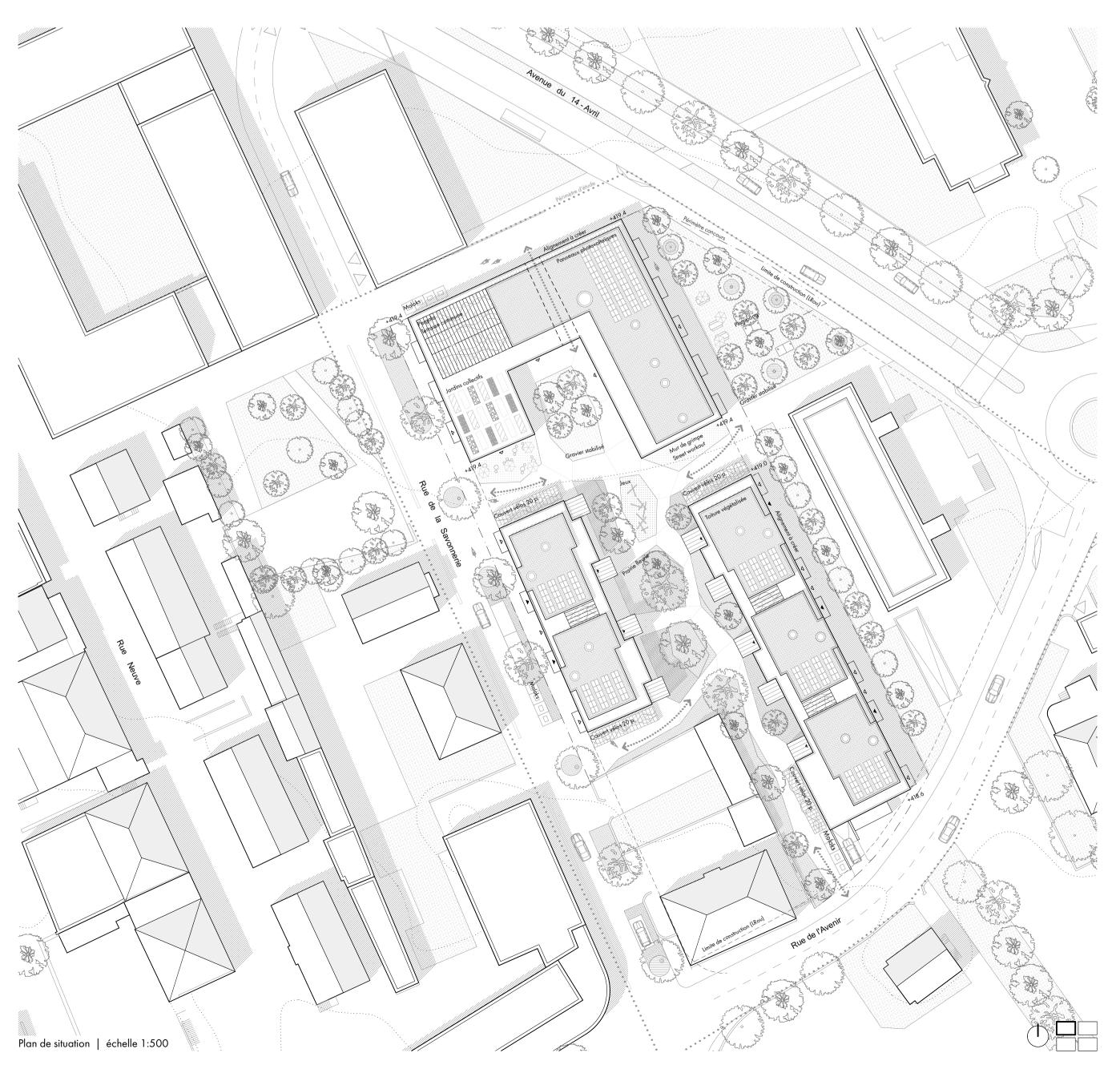
Dans les zones privatives, la végétation se densifie et les îlots deviennent contemplatifs. Dans les zones publiques, telles que la placette du bâtiment U, des surfaces sont destinées aux activités ludiques et sportives.

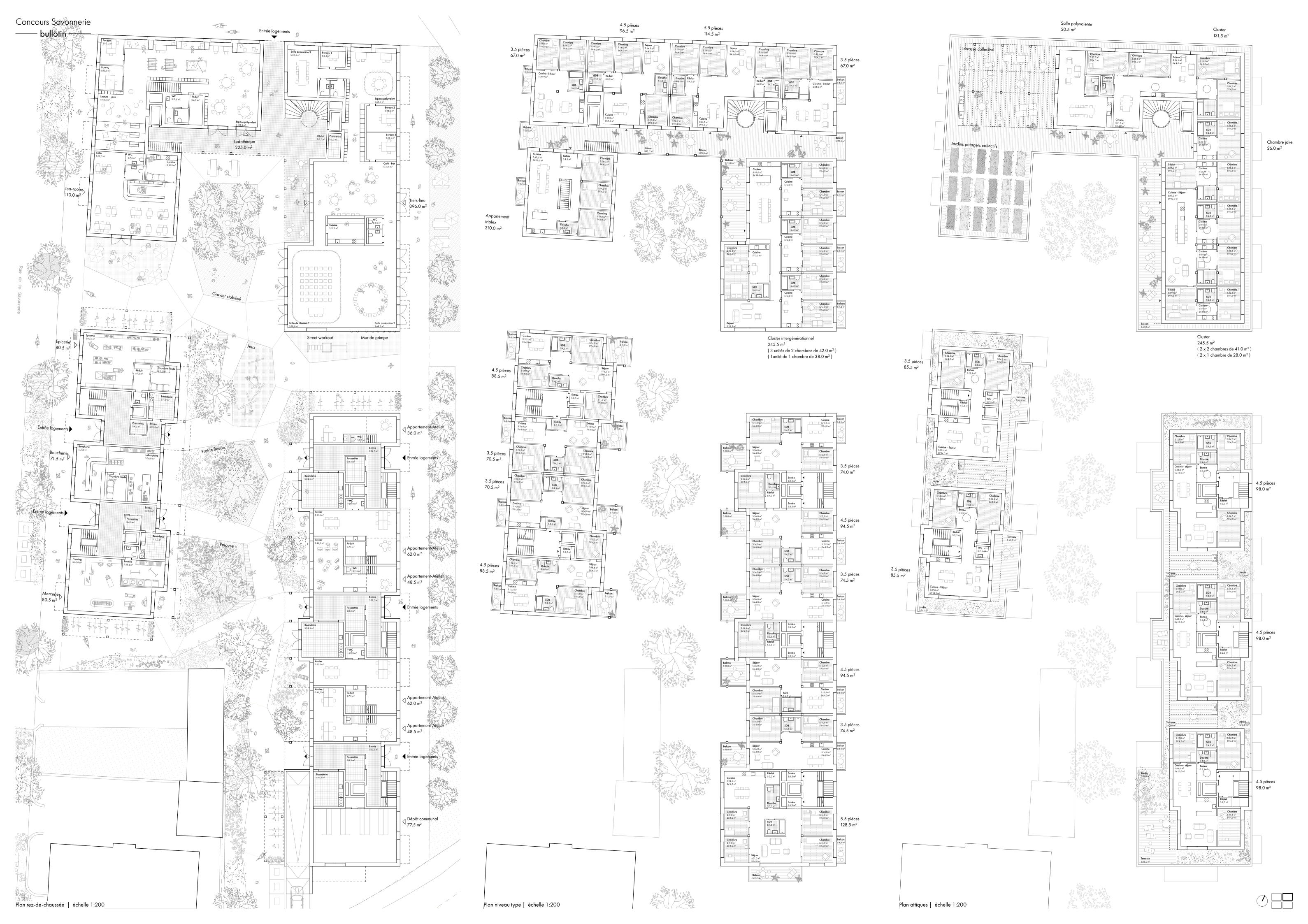
Une place plantée d'arbres à l'est de la parcelle fait office d'espace tampon et marque l'entrée du tiers-lieu.

Les côtés nord des balcons sont aménagés d'un treillis métallique pour permettre aux plantes de grimper et de tisser un filtre protecteur.

Les toitures sont végétalisées et aménagées en petites collines, ce qui favorise la biodiversité et évite le phénomène d'îlot de chaleur. Des panneaux solaires s'intègrent à la végétation de manière discrète. Un système de récupération des eaux permet de constituer une réserve pour l'arrosage des espaces verts.



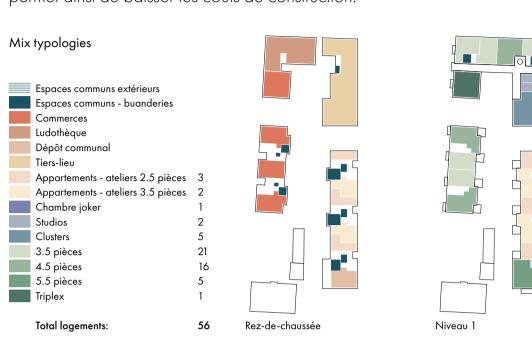




CONSTRUCTION

Le projet prend le parti de construire la grande majorité de l'ouvrage en bois dans un but écologique et de développement durable.

Une trame régulière à faible portée est appliquée à l'ensemble du projet, ce qui rend possible une solution traditionnelle à solivage en bois massif. Cette structure est valorisée dans les appartements en étant apparente et donne une impression de vide d'étage plus haut. Les façades en caisson bois expriment également ce choix de matériaux avec un bardage vertical. Cette manière de construire offre les avantages de la préfabrication et permet ainsi de baisser les coûts de construction.



Le tout repose sur un socle en béton blanc pour protéger et assurer une longévité au bois.

FAÇADES

Les façades sont hiérarchisées en trois parties :

Le socle en béton blanc assoit les bâtiments et apporte un aspect massif qui distingue le programme public sur le site.

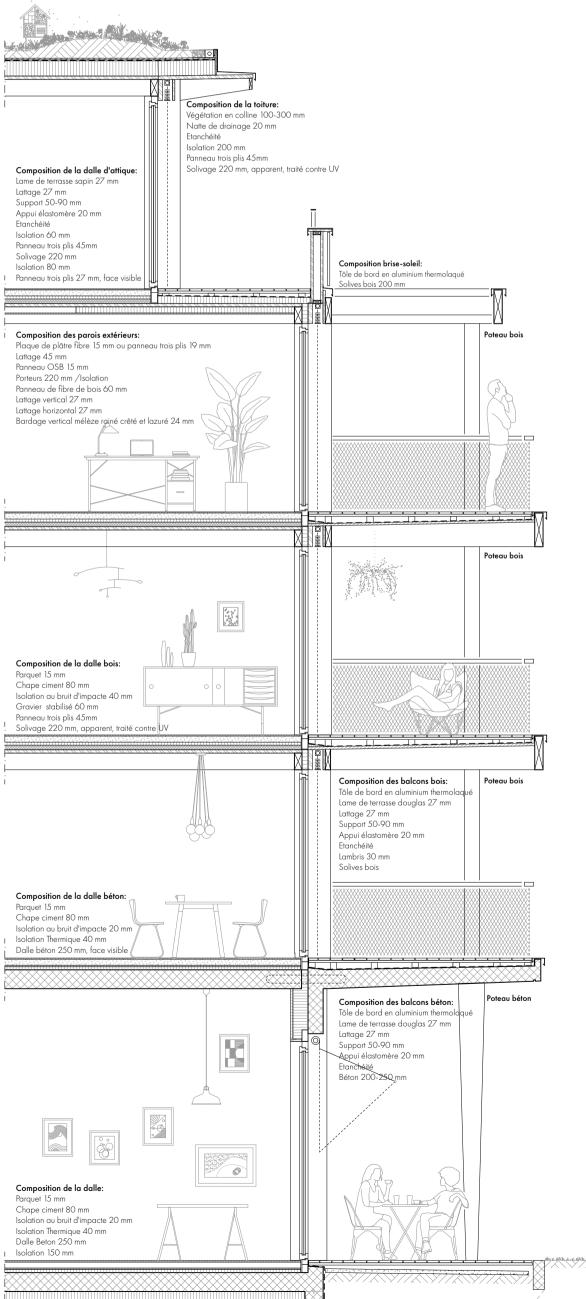
Le corps en bois rappelle la matérialité de la structure en façade. Il est rythmé par un bardage vertical et des ouvertures à la française, respectant la trame du projet.



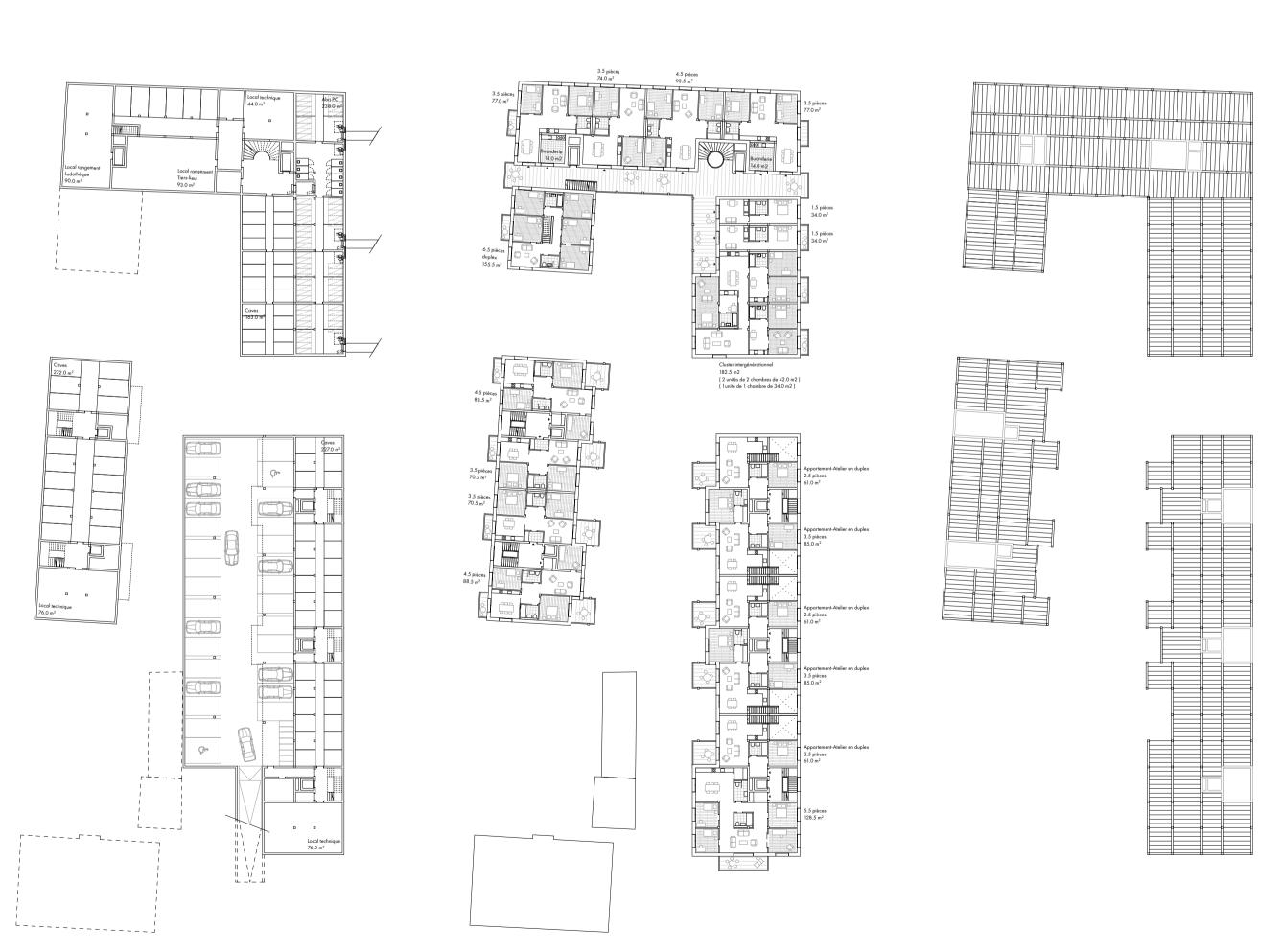
Une frise en métal souligne les niveaux, l'acrotère, assurent le respect des normes feux et façonnent les tablettes de fenêtres. Les façades des trois bâtiments sont traitées de la même manière, mais se différencient par un camaïeu de verts. Ces couleurs complémentaires s'accordent ainsi avec les rouges orangés des bâtiments présents dans le quartier.

Les attiques en retrait sont de teinte plus claire, ce qui allège la volumétrie en hauteur. De par sa matérialité et ses couleurs, l'îlot devient emblématique pour son quartier et la ville.









Plan niveau 1 | échelle 1:500

Plan structure solivage | échelle 1:500

Coupe-élévation | échelle 1:50

